

**SUBVENTIONS ACCORDEES A DES ASSOCIATIONS
PAR LA CCI DES VOSGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022**

ORGANISME BENEFICIAIRE	ADRESSE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE
EGD Epinal Golbey Développement	Epinal	23 000 €
Pépinière St Dié	Saint dié	15 500 €
Tribunal de Commerce	Epinal	4 000 €
Syndicat des Commerçants des marchés de France	Plainfaing	4 000 €
Union des commerçants et Artisans d'Epinal (Epicentre)	Epinal	3 360 €
Club Rambervillers Territoire d'Entreprises	Rambervillers	1 500 €
Union des Commerçants et Artisans de la Bresse (Association ALTYTUD 630)	La Bresse	1 400 €
Le Volont R Association de commerçants	Remiremont	1 300 €
ACOMAC association des commerçants du Marché d'Epinal	Epinal	800 €
UECAN artisans Navoiraux	Saint -Nabord	800 €
Union des Commerçants et Artisans Val d'Ajol GIRMONT (UCAV)	Val d'Ajol	800 €
Union déodatienne des Artisans et des Commerçants (UDAC)	Saint dié	600 €
Union des commerçants des Professions Libérales	Monthureux	600 €
Union des Commerçants et Artisans de Thaon-les-Vosges et environs (UCATE)	Thaon-les-Vosges	500 €
Association Rives Gauches	Saint-Dié	500 €
EBT Entreprise Bruyères Territoire	Bruyères	500 €
UCAVE Union des Commerçants et artisans de Vagney	Vagney	500 €
UCAT Union des commerçants du Thillot	Le Thillot	500 €